

Liste à signer et à retourner à l'issue du spectacle pyrotechnique, conformément à l'article 22 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2010, à l'adresse courriel suivante :
pref-defense-protection-civile@gers.gouv.fr

Nota: une copie pourra être utilement donnée aux artificiers

COMMUNE

Numéro de récépissé donné par la préfecture figurant sur le
formulaire de déclaration de spectacle et/ou date du tir

Nom de l'artificier	Prénom	Date de naissance	Certificat de Qualification	
			Numéro du certificat	Date de délivrance

L'organisateur du spectacle pyrotechnique
Date, signature et cachet de l'association/comité des fêtes/collectivité territoriale...

Le maire
Date, signature et cachet de la mairie